



ARDENNE rives de meuse

Lettre d'information

Octobre 2024

I Le tri des biodéchets, **une obligation en france**

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les biodéchets doivent être triés à la source, dans le but d'être valorisés, et ce, quels que soient le volume des déchets produits et le type de producteur de déchets (collectivité, administration, ménage, professionnel...).

Ainsi, vos biodéchets ne seront plus acceptés dans vos sacs ou conteneurs présentés à la collecte des ordures ménagères. Il vous appartient donc, dès à présent, de recycler vos déchets de cuisine, de jardin, selon vos possibilités. Des réunions d'information ont été organisées dans plusieurs communes du territoire.

LES BIODÉCHETS

Presque 1/3 des déchets de notre sac noir est compostable (épluchures, restes de repas, journaux, végétaux...). Cela représente plus de 80 kg/hab./an*. Ces déchets, sont composés à 80 % d'eau et peuvent être évités en les compostant à la maison.

Les biodéchets sont ainsi des déchets organiques composés de :

- **déchets de cuisine** : restes de repas, restes de pain, sachets de thé, marcs de café, mouchoirs en papier, papiers journaux
- **déchets verts du jardin** : fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, paille, tailles de haies, sciures de bois non traités...

*Source : Caractérisations OMr VALODEA données 2021

> **Les biodéchets constituent un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de ressources.**

COMPOSTER CHEZ SOI

Dans la nature, tous les êtres vivants végétaux et animaux se décomposent une fois morts et se transforment plus ou moins vite et plus ou moins facilement. Pour faciliter le processus de dégradation des déchets, il est recommandé de respecter les règles selon le mode de compostage pratiqué :

Dans mon jardin :

- **J'installe et je démarre mon composteur** : selon la place disponible, le compostage est à la portée de tous ! Tout dépend du nombre de personnes qui composent votre foyer, de vos habitudes alimentaires et de la taille de votre jardin.
- Le compostage n'est pas seulement destiné aux personnes qui ont un jardin. **Si vous n'avez pas de jardin**, vous pouvez également faire du compost grâce au lombricompostage ou au compostage partagé.

FONCTIONNEMENT DU LOMBRICOMPOSTAGE



BIODÉCHETS FRAIS

Les déchets de cuisine sont déposés dans ce premier plateau.

LES DÉCHETS SE TRANSFORMENT PARTIELLEMENT

Les vers attirés par les déchets frais se développent, remontent d'un plateau à un autre, se nourrissent des déchets de cuisine mais également de papiers et cartons (riche en carbone)

FABRICATION DU LOMBRICOMPOSTAGE

Le fruit de leur digestion est le lombricompost, un précieux fertilisant

BAC RÉCUPÉRATEUR DE LOMBRITHÉ

Récupéré via le robinet, le jus du compost est appelé lombrithé

LOMBRITHÉ

C'est un engrais naturel liquide puissant, à diluer d'au moins 1 volume de thé pour 9 volumes d'eau



© Illustration VALODEA



ARDENNE rives de meuse

Lettre d'information

Octobre 2024

Dans mon quartier ou au sein de mon établissement :

Le compostage partagé (quartier, habitat collectif, pied d'immeuble, copropriété...) et le compostage autonome en établissement (école, lycée, établissement de santé, professionnels...) suivent les mêmes règles de base que le compostage individuel. La difficulté mais aussi la richesse du compostage collectif est de réussir à plusieurs.

Pour vaincre cette difficulté, le groupe d'utilisateurs qui se lance dans le compostage dit « collectif » va devoir mettre en place les conditions d'un apprentissage collectif :

- choix d'un mode de décision et de communication
- choix de référents de site
- répartition des rôles
- planning des tâches à réaliser en interne (dans le cas d'un établissement) ou en s'associant à un groupe d'habitants (dans le cas d'un site partagé)

Sa mise en œuvre nécessite une bonne organisation.

>Unanimateur, «gestion de proximité des biodéchets», recruté par Valodéa, va intervenir sur notre territoire pour analyser les besoins en compostage collectif et procéder à la mise en place de sites de compostage partagés et autonomes.



La commune de Fumay a inauguré, début octobre, son premier composteur partagé.



Le camping «Le plan d'eau» à Givet a inauguré son composteur fabriqué par l'association LEDA L'environnement D'abord.

ACQUÉRIR UN COMPOSTEUR

La Communauté de Communes vous propose d'acquérir un composteur individuel à moindre coût. **Il existe en deux matériaux : bois ou plastique et en deux capacités : 350 L ou 600 L.** Vous avez aussi la possibilité d'acheter **un lombricomposteur et/ou un bio-seau.**

Composteur 350 L (en bois ou en plastique) : 15 €
Composteur 600 L (en bois ou en plastique) : 30 €

Prenez contact avec le Service environnement au 03.24.41.50.90 ou téléchargez [le bon de commande](#) sur notre site internet, imprimez le et retournez le à la Communauté de Communes au 29 rue Méhuil, 08600 Givet ou par mail à environnement@ardennerivesdemeuse.com

En retour de votre bon de commande, une formation à l'aide au compostage vous sera proposée. La livraison de votre matériel à domicile aura alors lieu dans les jours qui suivront la formation.